



République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2025 / 277

Marché public n°2022-013

Marché public de travaux relatif à la construction d'un groupe scolaire et d'une salle plurivalente à ossature bois

Lot n°16 : VRD - Paysage

Signature de l'avenant n°4

LA MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-17 et L.2122-22 ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles R.2194-8 et R.2194-9 ;

VU la délibération n°2020/022 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant *délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire* ;

VU la décision du Maire n°2022/446 en date du 6 octobre 2022 autorisant la signature du marché public n°2022-013-16 relatif au lot VRD – Paysage de l'opération de travaux de construction d'un groupe scolaire et d'une salle plurivalente à ossature bois avec la *société FILLOUX* en sa qualité de mandataire du groupement conjoint d'entreprises pour un montant global et forfaitaire de 751 579,97 € HT soit 901 895,96 € TTC ;

VU la décision du Maire n°2024/041 en date du 31 janvier 2024 autorisant la signature de l'avenant n°1 notifié le 5 février 2024 ayant pour objet la prise en compte de la notification des deux plannings détaillés à savoir le TCE N°1/A du 16 mars 2023 et le TCE N°02/D du 22 novembre 2023 ;

VU la décision du Maire n°2024/041 en date du 31 janvier 2024 autorisant la signature de l'avenant n°1 notifié le 5 février 2024 ayant pour objet la prise en compte de la notification des deux plannings détaillés à savoir le TCE N°1/A du 16 mars 2023 et le TCE N°02/D du 22 novembre 2023 ;

VU la décision du Maire n°2025/029 en date du 29 janvier 2025, autorisant la signature de l'avenant n°2 notifié le 30 janvier 2025, ayant pour objet l'ajout et la suppression de travaux devenus nécessaire au parfait achèvement des prestations ordonnés par différents ordres de services successifs pour un montant en plus-value de 102 582,19 € HT soit 123 098,63 € TTC (soit une plus-value de 13,65 % par rapport au montant initial du marché public), ainsi que la prise en compte de la notification du nouveau planning détaillé à savoir le TCE N°02/E du 03/06/2024 ;

VU la décision du Maire n°2025/104 en date du 17 mars 2025, autorisant la signature de l'avenant n°3 notifié le 21 mars 2025, ayant pour objet la prise en compte des ordres de service N°16-13 et 16-14 et emportant une plus-value globale de 3 357,86 € HT soit une incidence financière de 14,10 % par rapport au montant initial du marché public et au cumul des différents avenants ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 17 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte le retrait du poste n°13 du lot relatif aux « Travaux de finalisation » car celui-ci implique des prestations jusqu'en 2027 et que cela ne permet pas, en l'état, de pouvoir solder le marché public et ainsi de pouvoir effectuer, auprès des financeurs intervenant sur ce projet et avant la fin d'année 2025, les demandes de versement des soldes des subventions en investissement notifiées dans le cadre de l'opération de travaux de construction d'un groupe scolaire et d'une salle plurivalente à ossature bois ;

CONSIDÉRANT que le montant total en moins-value du retrait du poste n°13, relatif aux « Travaux de finalisation », est de 10 479,80 € HT soit 12 575,76 € TTC représentant ainsi une incidence financière de 12,71 % en plus-value par rapport au montant initial du marché public et au cumul des différents avenants ;

CONSIDÉRANT que les articles susvisés du Code de la commande publique autorisent la modification des marchés publics de travaux lorsque le montant de la modification est inférieur à 15% du montant initial et ce, apprécié au cumul des différents avenants successifs ;

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20250717-DEC2025-277-AU
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire

CONSIDÉRANT que le présent avenant emporte une modification de 12,71 % par rapport au montant initial du marché et au cumul des différents avenants ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est valablement réunie le 17 juin 2025 en présence du quorum.

DÉCIDE

- ✚ **ARTICLE 1 :** De signer l'avenant n°4 au marché public 2022-013 lot n°16 VRD – Paysage et ayant pour objet la construction d'un groupe scolaire et d'une salle plurivalente à ossature bois, avec la société **FILLOUX**, sise 5 avenue des Cures 95 580 ANDILLY – SIRET : 509 547 170 00035 en sa qualité de mandataire du groupement conjoint d'entreprises formé avec la société ESPACE DECO, sise 9 Chemin de la Chapelle Saint Antoine 95 300 ENNERY – SIRET : 307 521 369 0032 ;
- ✚ **ARTICLE 2 :** L'avenant a pour objet le retrait du poste n°13 du lot relatif aux « Travaux de finalisation » et appartenant au sous-lot de l'entreprise ESPACE DECO, la moins-value est donc imputée sur celle-ci et est d'un montant total de 10 479,80 € HT soit 12 575,76 € TTC ;
- ✚ **ARTICLE 3 :** Le nouveau montant du marché public est donc porté à 847 040,22 € HT soit 1 016 448,26 € TTC ;
- ✚ **ARTICLE 4 :** Les autres clauses du marché public demeurent inchangées ;
- ✚ **ARTICLE 5 :** La dépense correspondante sera prélevée au budget de la Ville ;
- ✚ **ARTICLE 6 :** La présente décision, dont l'ampliation sera transmise à la sous-préfecture d'Argenteuil, sera publiée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire ;
- ✚ **ARTICLE 7 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sise 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95 027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé. Le tribunal administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Eaubonne, le 17 JUIL. 2025

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 17/07/2025	
Publiée le : 17/07/2025	
Exécutaire le :	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise	
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylia SÉNÉCHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

Pour la Maire,
Par suppléance,
L'Adjointe à la Maire


Christine MATTEI

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20250717-DEC2025-277-AU
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025